

LÉO en 10 questions

1) Qu'est-ce que l'association Léo ?

En 1999 à Bamako au Mali, Juliette Soto est témoin de l'exclusion de très jeunes enfants orphelins et handicapés.

Pour soutenir leur cause, nous créons en France une association de bénévoles (loi 1901) : **Léo**.

Léo est le prénom du premier des orphelins pris en charge par l'association ; son sourire est devenu la figure emblématique de l'association. Il a maintenant plus de 20 ans, il a fait des progrès malgré un handicap très lourd.



2) Quels sont les objectifs, les buts de l'association ?

► **Soutenir les orphelins handicapés abandonnés** à Bamako, ils sont doublement exclus, parce qu'ils sont orphelins et handicapés.

► **Privilégier le seul intérêt de ces enfants** en cherchant dans leur pays les solutions adaptées à leur prise en charge et leur avenir avec des partenaires locaux et les pouvoirs publics maliens.

► **Favoriser les soins et les activités** : consultations neurologiques, orthopédiques, rééducation, scolarité, activités éducatives, pédagogiques, ludiques...

3) Où vivent-ils à Bamako

Au Mali, il n'existe pas de lieu de vie pour les enfants en situation de handicap. Le CAPF dit La Pouponnière de Bamako leur fait une place en attendant mieux. L'ainée a plus de 20 ans...

4) Qui s'occupe d'eux ?

Des professionnels locaux maliens : médecins, thérapeutes, éducateurs... L'association participe au financement des honoraires et indemnités.

5) De quoi souffrent-ils ?

Leurs pathologies sont diverses :

Handicaps moteurs, mentaux, Infirmité Motrice Cérébrale, autisme...

L'effectif est en constante augmentation : 40 en 2017 avec des admissions régulières mais aussi des décès du fait de la fragilité de ces enfants et du contexte sanitaire difficile.

Au Mali, 1 enfant sur 5 meurt avant sa 5ème année.



6) Quelles activités peuvent-ils pratiquer ?

Quelques enfants du groupe suivent une scolarité adaptée.

Tous bénéficient de soins : neurologiques, psychologiques, orthopédiques, rééducation...

Tout le groupe participe aux activités éducatives et pédagogiques, aux sorties : jardins du musée, parc avec jeux, zoo...



7) Quels sont les résultats ?

Au travers d'un contrat de partenariat avec le ministère de tutelle sur place, l'association donne les moyens financiers pour les **soigner, les éduquer** : les enfants se portent mieux, ils ne souffrent plus de malnutrition et bénéficient d'un suivi médical.

Nous suivons certains depuis 17 ans, d'autres ont malheureusement une courte vie.

8) D'où proviennent les fonds ?

De la générosité et de la fidélité depuis 17 ans des marraines, parrains et également de dons de particuliers, d'associations et d'entreprises.

9) Quels partenaires ?

A Bamako : CAPF, DNPEF, Santé Sud, Centre Bernard Vespieren, CRHP, AMALDEME. CNAOM, Spana.

En France : Santé Sud Marseille, Demisenya, Klali Nantes, Le Cœur au Mali Rodez, Blachère Apt, Rencontres des Cultures Saignon, Mairie de Mazan, Malik Nejmi.

10) Quels sont les projets de l'association ?

Ces enfants exclus sont fragilisés, l'amélioration de leur prise en charge ne peut se faire sans l'engagement pérenne des autorités de tutelle maliennes qui conditionnent les modalités d'intervention et l'efficacité des actions spécifiques liées au handicap.

Grâce à la générosité des marraines, parrains et donateurs, les bénévoles de l'association Léo sont engagés dans le soutien aux orphelins en situation de handicap à Bamako et continuent à chercher les fonds pour :

- Poursuivre le **renforcement des compétences locales** en partenariat avec les professionnels de l'ONG Santé Sud Marseille et Bamako.
- Etudier la faisabilité **du placement familial, de l'insertion sociale** et professionnelle pour ces enfants et jeunes adultes dans le contexte socioculturel malien.
- Participer à l'élaboration d'un **projet de lieu de vie adapté aux besoins** des enfants handicapés qui grandissent. 55% de l'effectif a dépassé l'âge limite de l'accueil au CAPF (5 ans) trois sont majeurs.